



Département

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 066-200044147-20230417-DECISION202305-DE

SMBVR

DECISION DU PRESIDENT N° 2023/05

OBJET : Projet d'intervention : Recrutement d'un Chargé de Mission Inondations (H/F).

Le Président du Syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire,

VU la délibération exécutoire n° 2023-04 du 16/02/2023, reçue en Préfecture le 23/02/2023, par laquelle le Conseil Syndical a donné délégation à M. François RALLO, Président, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition financière reçue par l'entreprise consultée ;

CONSIDERANT le besoin de recruter un Chargé de Mission Inondations (H/F) au SMBVR ;

LE PRESIDENT DECIDE

- De retenir la proposition du Cabinet « **Vision Partagée** » _ 13, Rue des Oiseaux _ 66 600 RIVESALTES Cedex concernant le marché cité en objet, pour un montant de 2000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC.
- D'inscrire la présente décision, qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication en préfecture, au registre des décisions Syndicales.
- De transmettre la présente à M. Le Préfet des Pyrénées Orientales et à M. Le Trésorier.
- De signer toutes les pièces afférentes à ce marché avec la société retenue.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de l'exercice 2020.

Fait à SALEILLES, le 17 Avril 2023

Le Président,

François RALLO

